MFS Meridian Funds
Société d'investissement à capital variable
35 Boulevard du Prince Henri
Luxembourg L-1724
R.C.S. Luxembourg B 39346

Avis aux actionnaires

MFS Meridian Funds – ABSOLUTE RETURN FUND

Fusion de MFS Meridian Funds – ABSOLUTE RETURN FUND avec
MFS Meridian Funds – LIMITED MATURITY FUND

12 mars 2018

Chère/Cher actionnaire,

Nous vous contactons, en votre qualité d'actionnaire de **MFS Meridian Funds**, société d'investissement à capital variable, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au **35 Boulevard du Prince Henri**, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro **B 39346** (la « **SICAV** »), concernant votre investissement dans **MFS Meridian Funds - Absolute Return Fund** (le « **Compartiment absorbé** ») afin de vous informer que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de procéder à une fusion par absorption du Compartiment absorbé par **MFS Meridian Funds - Limited Maturity Fund** (le « **Compartiment de destination** ») (la « **Fusion** »).

La Fusion donnera lieu à la transmission universelle du patrimoine du Compartiment absorbé au Compartiment de destination.

La Fusion entrera en vigueur le 23 avril 2018 (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Le présent avis explique les antécédents de la Fusion et vise à vous fournir suffisamment d'informations pour vous aider à évaluer de manière éclairée l'impact de la Fusion sur votre investissement. **Par conséquent, nous vous invitons à le lire attentivement pour prendre connaissance des conséquences de la Fusion. Nous vous invitons également à lire le Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) pour la catégorie d'actions concernée du Compartiment de destination dans lequel il est proposé de convertir vos actions, ainsi que la version actuelle du prospectus de la SICAV. Ces documents contiennent des informations importantes sur le Compartiment de destination. Le DICI est disponible à l'adresse : meridian.mfs.com.**

Si vous avez des questions sur la Fusion, veuillez contacter votre conseiller ou intermédiaire financier. Vous pouvez également contacter l'agent local pour votre pays (dont les coordonnées figurent à la dernière page du prospectus du MFS Meridian Funds) ou l'agent de transfert State Street Bank Luxembourg S.C.A. à l'adresse 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, tél. : +352 46-40-10-1, fax : +352 46-36-31.

Les termes et expressions commençant par une lettre majuscule ont la même signification que dans le prospectus de MFS Meridian Funds (le « **Prospectus** »).

1. CONTEXTE ET MOTIF DE LA FUSION

Le Compartiment absorbé a commencé à investir dans le cadre de ses politiques d'investissement actuelles en 2011. Depuis, le Compartiment absorbé n'a pas, de l'avis du Conseil, attiré suffisamment d'actifs pour fonctionner de manière rentable sur le plan économique. En outre, le Conseil estime qu'il est peu probable que le Compartiment absorbé atteigne à l'avenir un niveau d'actifs suffisant.

Le Conseil a identifié le Compartiment de destination comme ayant des objectifs et politiques d'investissement globalement similaires et des dépenses inférieures à celles du Compartiment absorbé. Il estime que la Fusion sera dans le meilleur intérêt des actionnaires des deux Compartiments. Pour les actionnaires du Compartiment absorbé, la Fusion devrait permettre de bénéficier d'une taille de fonds plus importante (avec les économies d'échelle potentielles que cela implique) et de réduire les frais d'exploitation. Le Compartiment de destination bénéficiera d'un portefeuille supplémentaire d'actifs, sans les frais de transaction qui seraient normalement encourus si les mêmes actifs étaient acquis sur le marché libre.

2. RÉSUMÉ DE LA FUSION

(i) La Fusion consistera en la fusion par absorption du Compartiment absorbé par le Compartiment de destination.

(ii) Elle respectera la technique de fusion énoncée à l'article 1, alinéa 20, point a), de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, sous sa forme amendée (la « **Loi de 2010** »), en vertu de laquelle tout le patrimoine du Compartiment absorbé sera transmis au Compartiment de destination à la Date d'entrée en vigueur de la Fusion.

(iii) La Fusion prendra pleinement effet entre le Compartiment absorbé et le Compartiment de destination et vis-à-vis des tiers à la Date d'entrée en vigueur.

(iv) Aucune assemblée générale des actionnaires ne sera convoquée pour approuver la Fusion et les actionnaires ne sont pas tenus de voter à ce sujet.

(v) La période de rachat de 30 jours civils au minimum pour le Compartiment absorbé commence à courir à la date du présent avis.

(vi) Les actionnaires du Compartiment absorbé qui détiendront toujours des actions du Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur recevront automatiquement des actions de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment de destination en échange de leurs actions du Compartiment absorbé, conformément au rapport d'échange correspondant. Ils pourront exercer les droits dont ils peuvent se prévaloir en leur qualité d'actionnaires du Compartiment de destination et participer à toute augmentation de la valeur nette d'inventaire du Compartiment de destination à compter de cette date. Les Actionnaires recevront un avis de confirmation de leur participation dans le Compartiment de destination dans les plus brefs délais à compter de la Date d'entrée en vigueur.

(vii) Les souscriptions ou échanges d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés après le 19 mars 2018.

(viii) Les rachats ou échanges d'actions du Compartiment absorbé seront **encore possibles jusqu'à la clôture des marchés le 16 avril 2018**, comme indiqué à la section 5 (Aspects procéduraux) ci-dessous.

(ix) Les autres aspects procéduraux de la Fusion sont détaillés dans la section 5 du présent avis.

(x) Nous tenons à vous rappeler que la Fusion peut avoir des conséquences sur votre situation fiscale. Aussi, nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour savoir à quoi vous attendre.

(xi) La Fusion a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« **CSSF** »), l'autorité de surveillance du secteur financier au Luxembourg.

(xii) Le calendrier ci-dessous résume les étapes clés de la Fusion :

Envoi de l'avis aux actionnaires	**12 mars 2018**
Calcul des rapports d'échange	**20 avril 2018**
Fin de la période comptable en cours du Compartiment absorbé	**31 janvier 2019**
Date d'entrée en vigueur	**23 avril 2018**

3. INCIDENCE DE LA FUSION SUR LES ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT ABSORBÉ

Les caractéristiques principales du Compartiment absorbé et du Compartiment de destination sont décrites dans le Prospectus et dans les Documents d'informations clés pour l'investisseur (« **DICI** ») desdits Compartiments. Cette section compare les caractéristiques principales du Compartiment absorbé avec celles du Compartiment de destination et met en évidence les différences importantes.

Les portefeuilles de titres détenus directement par le Compartiment absorbé et le Compartiment de destination sont sensiblement identiques. Les deux Compartiments investissent principalement dans des titres de créance, dont des titres de créance d'État, des titres de créance adossés à des crédits immobiliers et des titres de créance de sociétés. Les deux Compartiments investissent la quasi-totalité de leur actif en titres de créance de la catégorie investissement et se concentrent sur des titres à court et moyen terme.

La principale différence entre les Compartiments réside dans le fait que le Compartiment absorbé a recours à une allocation tactique transversale descendante des actifs pour gérer l'exposition du Compartiment aux différents marchés, classes d'actifs et devises en utilisant largement les instruments dérivés. Par le biais de cette allocation transversale, le Compartiment absorbé peut également obtenir une exposition à certaines classes d'actifs contrairement à son portefeuille détenu directement, y compris des instruments de créance ajustés en fonction de l'inflation, des titres de participation internationaux, des investissements liés à des matières premières et des investissements liés à des biens immobiliers internationaux. En raison de son large recours à des produits dérivés, le Compartiment absorbé applique la méthodologie de la valeur en risque absolue pour mesurer l'exposition globale. En revanche, le Compartiment de destination ne dispose pas d'une allocation tactique transversale des actifs pour modifier l'exposition totale de ses investissements par rapport à la composition des titres qu'il détient directement et ne possède, par conséquent, pas le potentiel pour des expositions à des classes d'actifs supplémentaires. Le Compartiment de destination n'utilise pas les instruments dérivés de manière accrue et applique donc l'approche par les engagements pour mesurer l'exposition globale.

Les objectifs et politiques d'investissement du Compartiment absorbé et du Compartiment de destination, tels qu'ils sont définis dans leurs DICI respectifs, sont les suivants :

a) Objectif et politique d'investissement

	Compartiment absorbé	Compartiment de destination
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment absorbé est le rendement total, mesuré en dollars US.	L'objectif d'investissement du Compartiment de destination est le rendement total, mesuré en dollars US, l'accent étant mis sur un niveau élevé de revenus courants, tout en tenant compte de la préservation du capital.
Politique d'investissement	Le Compartiment absorbé cherche à enregistrer un rendement positif par 1) la sélection de valeurs et 2) la gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises indépendamment des conditions de marché, d'autre part. Lors de la sélection de placements individuels pour le	Le Compartiment de destination investit la quasi-totalité de ses actifs en titres de créance américains libellés en dollars US, y compris en titres de créance américains et non américains de sociétés ou d'État, ainsi qu'en

	Compartiment absorbé, le Compartiment absorbé investit principalement en titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents, y compris en titres de créance d'État, titres de créance adossés à des crédits immobiliers et titres de créance de sociétés. Le Compartiment absorbé investit essentiellement en titres de créance de la catégorie investissement. Le Compartiment absorbé peut investir dans des instruments de créance de n'importe quelle échéance mais concentre généralement ses placements sur les titres de créance à court et moyen terme. Lors de la sélection de ses placements, le Compartiment absorbé peut avoir recours à des instruments dérivés à diverses fins (couverture ou investissement), pour augmenter ou diminuer son exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particuliers, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou aux devises, ou d'autres caractéristiques du Compartiment absorbé, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment absorbé gère son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises principalement à l'aide d'instruments dérivés, auxquels il peut recourir dans une large mesure, sur la base de ses modèles quantitatifs exclusifs. Le Compartiment absorbé peut augmenter ou diminuer son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et/ou aux devises résultant de sa sélection de titres individuels suivant son analyse du potentiel de risque/rendement de ces classes d'actifs, de ces marchés et/ou de ces devises. Le Compartiment absorbé peut être exposé à des classes d'actifs, à des marchés et/ou à des devises à l'égard desquels sa sélection de valeurs s'est soldée par une exposition limitée ou inexistante (par exemple, titres de participation, titres de créance de qualité inférieure à « investment grade », placements liés aux matières premières ou aux biens immobiliers). Les expositions du Compartiment absorbé se situent normalement dans les fourchettes suivantes : titres de créance ajustés en fonction de l'inflation : de -20 % à 20 %, titres de participation mondiaux : de -30 % à 30 %, placements liés aux matières premières : de -20 % à 20 % et placements liés à l'immobilier mondial : de -15 % à 15 %. Les placements liés aux matières premières comprennent des instruments dérivés sur indices de matières premières, des parts d'organismes de placement collectif et des fonds cotés. Les placements liés aux biens immobiliers comprennent des sociétés de placement immobilier, des instruments dérivés sur indices immobiliers et d'autres placements apportant une exposition au secteur immobilier. Le Compartiment absorbé peut également avoir recours à des instruments dérivés pour chercher à limiter l'exposition du Compartiment absorbé à certains événements de marché extrêmes. Une certaine part de l'actif du Compartiment absorbé sera détenue sous forme de trésorerie en raison des exigences en matière de sûretés des placements du Compartiment absorbé en instruments dérivés, de l'activité d'achat et de rachat d'actions et d'autres besoins de trésorerie à court terme. Dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société de Gestion applicable au Compartiment absorbé, l'exposition globale du Compartiment absorbé est mesurée au moyen d'une méthode de VaR absolue, qui limite la VaR maximale que le Compartiment absorbé peut atteindre par rapport à sa valeur nette d'inventaire, comme déterminé par la Société de Gestion en tenant compte de la politique d'investissement du Compartiment absorbé et de son profil de risque. Veuillez vous reporter au Rapport Annuel de la SICAV pour connaître les limites de la VaR calculées pour l'exercice applicable. Le niveau d'effet de levier attendu peut varier entre 0 % et 400 % (mesuré grâce à la somme de la valeur notionnelle des produits dérivés utilisés par le Compartiment absorbé) sur la base de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé. En outre, la Société de Gestion suit d'une manière complémentaire le niveau d'effet de levier attendu mesuré au moyen de l'approche par les engagements, lequel peut varier entre	titres de créance adossés à des crédits immobiliers et à des actifs. Le Compartiment de destination investit essentiellement en titres de créance de la catégorie investissement. La durée de vie moyenne des placements du Compartiment de destination (compte tenu des caractéristiques des investissements dont il est prévu qu'elles aient pour effet de réduire la durée de vie d'un placement, tels que les remboursements anticipés) ne dépassera généralement pas cinq ans. Le Compartiment de destination peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, y compris pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché, un segment de marché ou un titre particulier, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt ou d'autres caractéristiques du Compartiment de destination, ou comme solution de rechange aux placements directs. Le Compartiment de destination n'aura pas recours principalement ou de manière accrue à des instruments dérivés pour atteindre son objectif d'investissement ou à des fins d'investissement.

	0 % et 200 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment absorbé. Dans certaines circonstances, le niveau d'effet de levier pourrait dépasser la fourchette indiquée ci-dessus.	

Les actionnaires du Compartiment absorbé doivent lire attentivement la description du Compartiment de destination dans le Prospectus et dans le DICI du Compartiment de destination avant de prendre une décision concernant la Fusion.

b) Profil de l'investisseur type

Compartiment absorbé	Compartiment de destination
Le Compartiment absorbé est destiné aux investisseurs qui recherchent un rendement total par le biais de placements en titres de créance émis en dollar US, associés à une exposition à des classes d'actifs, à des marchés et/ou à des devises (y compris celles auxquelles le portefeuille du Compartiment n'est que peu, voire pas, exposé) gérée de manière active à l'aide d'instruments dérivés, et qui comprennent et ont assimilé les risques et rendements associés à une stratégie ayant recours aux instruments dérivés pour corriger le profil de risque du Compartiment absorbé.	Le Compartiment de destination est destiné aux investisseurs qui recherchent un rendement total, tout en tenant compte de la préservation du capital, principalement par le biais de placements en titres de créance américains et non américains de sociétés ou d'État ainsi qu'en titres de créance adossés à des crédits immobiliers.

c) Catégories d'actions et devise

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actions du Compartiment absorbé et les catégories d'actions correspondantes du Compartiment de destination à recevoir lors de la Fusion, et met en évidence les différences entre leurs caractéristiques (y compris la devise de libellé) :

Compartiment absorbé	Compartiment de destination	Différence
A1USD	A1USD	Aucune
A1EUR	A1EUR	Aucune
AH1EUR	A1EUR	La catégorie d'actions du Compartiment absorbé est couverte contre le dollar US ; celle du Compartiment de destination ne l'est pas.
A2USD	A2USD	Aucune
B1USD	B1USD	Aucune
B2USD	B2USD	Aucune
C1USD	C1USD	Aucune
C2USD	C2USD	Aucune
N1USD	N1USD	Aucune
N2USD	N2USD	Aucune
I1USD	I1USD	Aucune
I1EUR	I1USD	La catégorie d'actions du Compartiment absorbé est libellée en EUR ; celle du Compartiment de destination est libellée en USD.
IH1EUR	I1USD	La catégorie d'actions du Compartiment absorbé est libellée en EUR et couverte contre le dollar US ; celle du Compartiment de destination est libellée en USD.
I1GBP	I1USD	La catégorie d'actions du Compartiment absorbé est libellée en GBP ; celle du Compartiment de destination est libellée en USD.
W1USD	W1USD	Aucune
W2USD	W2USD	Aucune

d) Profil de risque et de rendement (catégories d'actions A1USD)

*Indicateur synthétique de risque et de rendement (« **ISRR** »)*

Ce système de notations est basé sur les variations des rendements de la catégorie sur les cinq dernières années par rapport à la limite de risque adoptée par le Fonds. Lorsque l'historique de performances sur 5 ans n'est pas disponible, les données comprennent les rendements historiques représentatifs du Fonds, les rendements de référence ou les rendements d'une autre

catégorie avec la même devise, tel qu'approprié. Les rendements passés peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur de la catégorie et la notation peut évoluer avec le temps suivant les rendements plus récents. Un compartiment se trouvant dans la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'un investissement sans risque.

Compartiment absorbé	Compartiment de destination
4	2

Le Compartiment absorbé (catégorie d'actions A1USD) est classé dans la catégorie 4 parce que son rendement a été historiquement soumis à des fluctuations moyennement élevées.

Le Compartiment de destination (catégorie d'actions A1USD) est classé dans la catégorie 2 parce que son rendement a été historiquement soumis à des fluctuations très faibles.

Pour en savoir plus sur les ISRR qui vous concernent, veuillez consulter le DICI pour la catégorie d'actions spécifique que vous détenez, ainsi que le DICI pour la catégorie d'actions correspondante du Compartiment de destination à recevoir lors de la Fusion.

Principaux risques

Les principaux risques du Compartiment absorbé et du Compartiment de destination, tels qu'ils sont définis dans leurs DICI respectifs, sont les suivants :

Compartiment absorbé	Compartiment de destination
Risque lié à la stratégie : Il se peut que la stratégie du Compartiment absorbé en matière de gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises ne soit pas efficace. En outre, les modèles quantitatifs peuvent ne pas offrir les résultats escomptés en raison des facteurs pris en considération par les modèles, de la pondération de chacun de ces facteurs, de la variabilité des sources de rendement et de problèmes techniques liés à l'utilisation des modèles. **Risque des produits dérivés :** Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter un effet de levier. Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que leur coût d'origine. **Risque d'effet de levier :** L'endettement implique une exposition à des positions dans un montant dépassant l'investissement initial. Cet effet de levier peut entraîner une volatilité accrue en amplifiant les plus-values et les moins-values. **Risque des titres de créance :** Les cours des titres de créance peuvent subir des variations importantes en réaction à l'évolution des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de leur émetteur et aux conditions des émetteurs, de marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires. Ces risques peuvent être plus élevés lorsque le Compartiment absorbé investit en titres de créance d'une notation inférieure à la catégorie investissement. En outre, les cours des titres adossés à des crédits immobiliers peuvent varier en réaction aux évolutions de la qualité de crédit des crédits immobiliers sous-jacents et au moment du versement du principal et des intérêts. **Risque des titres de participation :** La valeur de l'exposition aux marchés des actions peut subir des variations importantes en réaction aux conditions des émetteurs, de marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires.	**Risque des titres de créance :** Les cours des titres de créance peuvent subir des variations importantes en réaction à l'évolution des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de leur émetteur et aux conditions des émetteurs, de marché, économiques, sectorielles, politiques, réglementaires, géopolitiques ou autres. Le Compartiment de destination investit en placements à échéances limitées, qui, avec le temps, peuvent sous-performer par rapport au marché en général. En outre, les cours des titres adossés à des crédits immobiliers peuvent varier en réaction aux évolutions de la qualité de crédit des crédits immobiliers sous-jacents et au moment du versement du principal et des intérêts. **Risque d'investissement :** La capacité du Compartiment de destination à dégager des revenus de ses placements sera réduite au cours de périodes de taux d'intérêt en vigueur faibles ou négatifs et certaines catégories d'actions du Compartiment de destination peuvent enregistrer des revenus nets négatifs entraînant des pertes pour les investisseurs de cette catégorie. **Risque des produits dérivés :** Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter un effet de levier. Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que leur coût d'origine. **Risques divers :** La notation ne reflète pas le risque que ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs tels que les risques de liquidité, de contrepartie et opérationnels, évoluent avec le temps et puissent avoir à l'avenir un impact différent sur les rendements du

Risque sectoriel : Le Compartiment absorbé possède une exposition à un secteur particulier tel que l'immobilier ou les matières premières et est donc soumis au risque découlant de facteurs affectant ce secteur. **Risque des marchés émergents :** Les marchés émergents peuvent être plus volatils et moins liquides que les marchés plus développés. **Risque de change :** Les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact important sur la valeur de votre placement. **Risques divers :** La notation SRRI ne reflète pas le risque que ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs tels que les risques de liquidité, de contrepartie et opérationnels, évoluent avec le temps et puissent avoir à l'avenir un impact différent sur les rendements du Compartiment absorbé. Il se peut que le Compartiment absorbé n'atteigne pas son objectif et/ou que vous perdiez de l'argent sur votre placement dans celui-ci.	Compartiment de destination. Il se peut que le Compartiment de destination n'atteigne pas son objectif et/ou que vous perdiez de l'argent sur votre placement dans celui-ci.

e) Politique de distribution

Compartiment absorbé	Compartiment de destination
Mensuelle	Mensuelle

f) Commissions et frais

Le tableau suivant compare la commission de gestion financière (« Commission GF ») et le total des frais sur encours (« TFE ») de chaque catégorie d'actions du Compartiment absorbé avec la Commission GF et le TFE de la catégorie d'actions correspondante à recevoir lors de la Fusion. Le TFE est défini dans le DICI actuel de la catégorie d'actions concernée. Pour chaque catégorie d'actions du Compartiment absorbé, la catégorie d'actions correspondante du Compartiment de destination présente un TFE inférieur.

Compartiment absorbé			Compartiment de destination		
Catégorie	Commission GF	**TFE**	Catégorie	Commission GF	**TFE**
A1USD	0,75 %	**1,53 %**	A1USD	0,60 %	**1,24 %**
A1EUR	0,75 %	**1,53 %**	A1EUR	0,60 %	**1,24 %**
AH1EUR	0,75 %	**1,53 %**	A1EUR	0,60 %	**1,24 %**
A2USD	0,75 %	**1,53 %**	A2USD	0,60 %	**1,24 %**
B1USD	0,75 %	**2,53 %**	B1USD	0,60 %	**2,25 %**
B2USD	0,75 %	**2,53 %**	B2USD	0,60 %	**2,24 %**
C1USD	0,75 %	**2,53 %**	C1USD	0,60 %	**2,24 %**
C2USD	0,75 %	**2,53 %**	C2USD	0,60 %	**2,24 %**
N1USD	0,75 %	**2,03 %**	N1USD	0,60 %	**1,75 %**
N2USD	0,75 %	**2,03 %**	N2USD	0,60 %	**1,74 %**
I1USD	0,65 %	**0,83 %**	I1USD	0,50 %	**0,60 %**
I1EUR	0,65 %	**0,83 %**	I1USD	0,50 %	**0,60 %**
IH1EUR	0,65 %	**0,83 %**	I1USD	0,50 %	**0,60 %**
I1GBP	0,65 %	**0,83 %**	I1USD	0,50 %	**0,60 %**
W1USD	0,70 %	**0,97 %**	W1USD	0,55 %	**0,69 %**
W2USD	0,70 %	**0,93 %**	W2USD	0,55 %	**0,70 %**

g) Souscription, rachat et échange d'actions

Les caractéristiques des souscriptions, rachats et échanges d'actions sont identiques entre le Compartiment absorbé et le Compartiment de destination.

h) Exigences d'investissement minimal, d'investissement ultérieur et de participation

Les exigences d'investissement minimal, d'investissement ultérieur et de participation sont identiques entre le Compartiment absorbé et le Compartiment de destination.

Il est prévu qu'aucun rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé ne sera nécessaire et ne sera effectué avant la Fusion.

4. DROITS DES ACTIONNAIRES PAR RAPPORT À LA FUSION

Les actionnaires du Compartiment absorbé détenant des actions du Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur recevront automatiquement, en échange de leurs actions du Compartiment absorbé, un certain nombre d'actions des catégories d'actions correspondantes du Compartiment de destination équivalant au nombre d'actions détenues de la catégorie d'actions concernée du Compartiment absorbé multiplié par le rapport d'échange qui sera calculé pour chaque catégorie d'actions sur la base de sa valeur nette d'inventaire respective au **20 avril 2018**. Si l'application du rapport d'échange n'aboutit pas à l'émission d'actions complètes, les actionnaires du Compartiment absorbé recevront des fractions d'actions du Compartiment de destination.

Aucuns frais de souscription ne seront prélevés sur le Compartiment de destination à la suite de la Fusion.

Les actionnaires du Compartiment absorbé acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment de destination à compter de la Date d'entrée en vigueur et participeront ainsi à toute augmentation de la valeur nette d'inventaire du Compartiment de destination.

Si des actionnaires du Compartiment absorbé ne sont pas d'accord avec la Fusion, ils auront la possibilité de demander le rachat ou l'échange de leurs actions du Compartiment absorbé à la valeur nette d'inventaire applicable, sans frais de rachat, pendant au moins une période de 30 jours civils suivant la date du présent avis.

5. ASPECTS PROCÉDURAUX ET OPÉRATIONNELS DE LA FUSION

5.1. Vote des actionnaires non requis

Aucun vote des actionnaires n'est requis pour réaliser la Fusion en vertu de l'article 23 des statuts de la SICAV. Les actionnaires du Compartiment absorbé qui sont en désaccord avec la Fusion peuvent demander le rachat ou l'échange de leurs actions conformément à l'article 23 ci-dessus avant le **16 avril 2018**.

5.2. Transactions relatives au Compartiment absorbé

Afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la Fusion de manière ordonnée et en temps opportun, le conseil d'administration de la SICAV a décidé que les souscriptions ou échanges d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés après le 19 mars 2018.

En outre, les rachats ou échanges d'actions du Compartiment absorbé ne seront plus acceptés ou traités à compter du 16 avril 2018.

5.3. Critères d'évaluation de l'actif et du passif

Afin de calculer le rapport d'échange, les règles énoncées dans les Statuts et dans le Prospectus pour le calcul de la valeur nette d'inventaire s'appliqueront pour déterminer la valeur du patrimoine du Compartiment absorbé et du Compartiment de destination.

5.4. Méthode de calcul du rapport d'échange de la Fusion

Le rapport d'échange est calculé pour chaque catégorie d'actions existante en divisant la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment absorbé par la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment de destination.

State Street Bank Luxembourg S.C.A., administration centrale du Compartiment de destination, sera responsable du calcul du rapport d'échange et de l'allocation des actions du Compartiment de destination aux actionnaires du Compartiment absorbé.

Le Fonds absorbé mandatera Ernst & Young S.A. (« Ernst & Young »), auditeur indépendant agréé, afin de valider (i) les critères adoptés pour l'évaluation des actifs et, le cas échéant, des passifs du Compartiment absorbé et du Compartiment de destination à la date de calcul du rapport d'échange, (ii) si applicable, le paiement en liquide par action et (iii) la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange actuel déterminé à la date de calcul du ratio.

5.5. Traitement des revenus du Compartiment absorbé

Les revenus cumulés du Compartiment absorbé seront distribués conformément aux pratiques existantes lors de la dernière date de distribution du mois avant la Fusion.

5.6. Confirmation de la fusion

Chaque actionnaire du Compartiment absorbé recevra une notification confirmant (i) que la Fusion a été effectuée et (ii) le nombre d'actions de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment de destination qu'il détient après la Fusion.

Cette notification devrait être envoyée aux actionnaires au plus tard le **30 avril 2018**.

5.7. Publications

La Fusion et sa Date d'entrée en vigueur sont publiées dans le Recueil électronique des sociétés et associations (RESA), plateforme électronique centrale du Grand-Duché de Luxembourg. Ces informations doivent également être rendues publiques, lorsque cela est obligatoire, dans les juridictions où les actions du Compartiment absorbé sont distribuées.

5.8. Approbation par les autorités compétentes

La Fusion a été approuvée par la CSSF, qui est l'autorité compétente chargée de superviser la SICAV et le Compartiment absorbé au Luxembourg.

5.9. Frais de fusion

MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l. prendra en charge les frais et dépenses juridiques, de conseil et administratifs liés à la préparation et à la réalisation de la Fusion.

5.10. Fiscalité

La Fusion du Compartiment absorbé avec le Compartiment de destination peut avoir des conséquences sur la situation fiscale des actionnaires. Aussi, nous conseillons à ces derniers de faire appel à leur conseiller fiscal pour savoir à quoi s'attendre sur le plan fiscal.

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

6.1. Documents supplémentaires disponibles

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV à la date du présent Avis et/ou peuvent être demandés gratuitement :

- les modalités communes de fusion ;
- une copie de la déclaration relative à la Fusion délivrée par le dépositaire de la SICAV, conformément à l'article 70 de la Loi de 2010 afin de confirmer qu'il a vérifié la conformité des mentions prévues à l'article 69, paragraphe 1, points a), f) et g) avec les exigences de la Loi de 2010 et les Statuts de la SICAV ;
- le prospectus actuel de la SIVAC ;
- les DICI des catégories d'actions correspondantes du Compartiment de destination dans lequel les catégories d'actions du Compartiment absorbé seront échangées ; et
- le rapport d'Ernst & Young (ce document sera disponible dans les plus brefs délais suivant sa finalisation après la Fusion).

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter votre conseiller ou intermédiaire financier. Vous pouvez également contacter l'agent local pour votre pays (dont les coordonnées figurent à la dernière page du prospectus du MFS Meridian Funds) ou l'agent de transfert State Street Bank Luxembourg S.C.A. à l'adresse 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, tél. : +352 46-40-10-1, fax : +352 46-36-31.

Sur ordre du Conseil d'administration de MFS Meridian Funds

MFS MERIDIAN® FUNDS — ABSOLUTE RETURN FUND (Catégorie N1USD)

compartiment de MFS Meridian Funds

Ce compartiment est géré par MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l.

ISIN : LU0870265401

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

L'objectif du compartiment est le rendement total, mesuré en dollars US.

Politique d'investissement

Le compartiment cherche à produire un rendement positif grâce 1) à la sélection des valeurs et 2) à la gestion de l'exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises, indépendamment des conditions de marché.

Le compartiment investit principalement en titres de créance d'émetteurs situés dans les pays développés et émergents, y compris les titres de créance d'État, les titres de créance adossés à des crédits immobiliers et les titres de créance de sociétés. Le compartiment investit la quasi-totalité de son actif en titres de créance de la catégorie investissement. Le compartiment concentre généralement ses placements sur les titres de créance à court et moyen terme, mais peut investir en titres de créance de toute échéance.

Le compartiment gère son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises principalement par le biais d'instruments dérivés, lesquels peuvent être substantiels, en fonction de ses modèles quantitatifs exclusifs. Le compartiment peut augmenter ou diminuer son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et/ou aux devises suivant son analyse du potentiel de risque/rendement de ces classes d'actifs, de ces marchés et/ou de ces devises. Les expositions du compartiments se situent normalement dans les fourchettes suivantes : titres de créance corrigés de l'inflation de -20 % à 20 % ; titres de capital mondiaux de -30 % à 30 % ; placements liés aux matières premières de -20 % à 20 % ; et placements liés à l'immobilier mondial de -15 % à 15 %. Le compartiment peut également avoir recours à des instruments dérivés pour limiter son exposition à certains événements de marché extrêmes. Une partie des actifs du compartiment sera détenue en espèces en raison des exigences en matière de garantie pour les investissements du compartiment en instruments dérivés, les activités d'achat et de rachat et les autres besoins en espèces à court terme.

Distributions

Les revenus ne sont pas distribués aux actionnaires, mais sont reflétés dans l'actif du compartiment.

Rachat des Actions

Vous pouvez céder vos actions chaque jour ouvré où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg et où la Bourse de New York est ouverte.

Conditions à prendre en compte

Les titres de créance représentent des obligations de sociétés anonymes, d'États et autres entités de rembourser des sommes empruntées.

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est basée sur la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou sur la différence entre des indicateurs sous-jacents.

Les placements liés aux matières premières comprennent les produits dérivés sur indices de matières premières, les parts d'organismes de placement collectifs et les fonds indiciels cotés.

Les placements liés à l'immobilier comprennent les organismes de placement immobilier, les produits dérivés sur indices immobiliers et autres placements permettant une exposition au secteur immobilier.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Ce système de notations est basé sur les variations des rendements de la catégorie au cours des cinq dernières années, en fonction de la limite de risque adoptée par le compartiment. Dans le cas où un historique de performances de 5 ans n'est pas disponible, les données utilisées sont des rendements historiques représentatifs du compartiment, des rendements d'indices de référence ou des rendements d'une autre catégorie libellée dans la même devise, selon le cas. Les rendements passés peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur de la catégorie et la notation peut évoluer avec le temps suivant les rendements plus récents. Un compartiment se trouvant dans la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'un investissement sans risque.

1	2	3	4	5	**6**	7

Risque plus faible — Rendements généralement plus faibles

Risque plus élevé — Rendements généralement plus élevés

Le compartiment est classé dans la catégorie 6 parce que son rendement a été historiquement soumis à des fluctuations élevées.

Risque de stratégie : La stratégie adoptée par le compartiment pour la gestion de son exposition aux classes d'actifs, aux marchés et aux devises peut ne pas être efficace. En outre, les modèles quantitatifs peuvent ne pas produire les résultats escomptés en raison des facteurs utilisés dans les modèles, du poids accordé à chaque facteur dans ceux-ci, des sources changeantes des rendements du marché et des problèmes techniques liés à l'utilisation des modèles.

Risques de produits dérivés : Les instruments dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter un effet de levier. Les gains ou pertes résultant des instruments dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que leur coût d'origine.

Risque d'effet de levier : L'effet de levier implique une exposition à des placements d'un montant supérieur à l'investissement initial. L'effet de levier peut entrainer une volatilité accrue en amplifiant les gains et les pertes.

Risque de titres de créance : Les cours des titres de créance peuvent subir des variations importantes en réaction à l'évolution des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de leurs émetteurs et aux conditions des émetteurs, de marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires. Ces risques peuvent être plus élevés lorsque le compartiment investit en titres de créance d'une notation inférieure à la catégorie investissement. En outre, les cours des titres adossés à des crédits immobiliers peuvent varier en réaction aux évolutions de la qualité de crédit des crédits immobiliers sous-jacents et au moment du versement du principal et des intérêts.

Risque des titres de capital : La valeur de l'exposition aux marchés actions peut subir des variations importantes en réaction aux conditions des émetteurs, de marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires.

Risque sectoriel : Lorsque le compartiment possède une exposition à un secteur particulier tel que l'immobilier ou les matières premières, il est soumis au risque découlant de facteurs affectant ce secteur.

Risque de marchés émergents : Les marchés émergents peuvent être plus volatils et moins liquides que ceux des marchés plus développés.

Risque de change : Les évolutions des taux de change peuvent avoir un impact important sur la valeur de votre placement.

Risque divers

La notation ne reflète pas le risque que ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs tels que les risques de liquidité, de contrepartie et opérationnels, évoluent avec le temps et puissent avoir à l'avenir un impact différent sur les rendements.

Il se peut que le compartiment n'atteigne pas son objectif et/ou que vous perdiez de l'argent sur votre placement dans le compartiment. Pour plus d'informations sur les risques du compartiment, veuillez vous reporter aux sections « Profils des Compartiments » et « Facteurs de risque » du prospectus.

CHARGES

Vous payez les coûts suivants pour la commercialisation, la distribution et l'exploitation du compartiment. Ces frais réduisent la valeur de votre placement.

Frais non récurrents prélevés avant ou après que vous investissez

Droits d'entrée….....…….3,00 %

Droits de sortie.....……..0,00 %

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il soit investi ou avant que le produit de votre placement vous soit versé.

Frais prélevés sur le compartiment sur un an

Frais courants.....……2,03 %

Frais prélevés sur le compartiment sous certaines conditions particulières

Commission de performance.....….……...0,00 %

Les droits d'entrée et de sortie indiqués constituent les frais les plus élevés pouvant vous être facturés. Veuillez consulter votre intermédiaire financier pour connaître vos frais effectifs, qui pourraient être moins élevés.

Les frais courants indiqués ici sont basés sur les charges annualisées pour le semestre clos le 31 juillet 2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'informations sur les charges du compartiment, veuillez vous reporter à la section « Profils des Compartiments » du prospectus, qui est disponible sur meridian.mfs.com.

PERFORMANCES PASSEES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées prennent en compte les frais courants, mais pas les droits d'entrée et de sortie, le cas échéant, et sont calculées en dollars U.S.

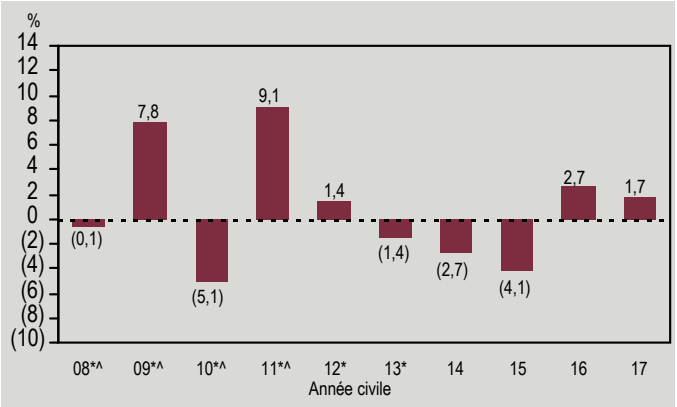

* Les performances pour les périodes antérieures au 19 février 2013 reflètent les performances d'une autre catégorie d'actions libellée dans la même devise.

^ La performance pour les périodes antérieures au 22 août 2011 correspond à des politiques d'investissement différentes.

Le compartiment a été lancé en 1999.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

State Street Bank Luxembourg S.C.A. est le dépositaire.

Échanges entre Compartiments

Vous pouvez échanger vos actions contre des actions d'une autre catégorie du même compartiment ou d'un autre compartiment MFS Meridian Funds ayant la même structure de frais et commissions (et, dans certains cas, de catégories ayant une structure de frais et commissions différente) et la même devise de libellé.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir, sans frais, des exemplaires en langue anglaise du prospectus et des rapports annuel et semestriel du compartiment auprès de MFS Meridian Funds, c/o State Street Bank Luxembourg S.C.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. D'autres informations concernant le compartiment, y compris les cours des actions, sont disponibles sur ***meridian.mfs.com*** ou dans la presse locale et/ou auprès de l'agent local du compartiment dans certains pays. Les informations concernant les autres catégories du compartiment offertes dans votre pays sont disponibles sur ***meridian.mfs.com*** ou auprès de votre intermédiaire financier. Les informations concernant la politique de rémunération, y compris une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur ***meridian.mfs.com***. Un exemplaire papier peut être obtenu en anglais gratuitement auprès de MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l.

Notifications

Le compartiment est un compartiment de MFS Meridian Funds. L'actif et le passif de ce compartiment sont distincts de ceux des autres compartiments de MFS Meridian Funds. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés au nom de MFS Meridian Funds.

La responsabilité de MFS Meridian Funds ne peut être engagée qu'en raison d'une quelconque déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou qui entrerait en contradiction avec des parties pertinentes du prospectus du compartiment.

Impôts

La législation fiscale du Luxembourg ainsi que la législation fiscale de votre pays de résidence peuvent avoir un impact sur le régime fiscal de votre placement.

Le compartiment est agréé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes au 16 février 2018.